

The background is an abstract composition. On the left, there is a vertical strip of yellow, textured material that looks like torn paper, set against a dark red background. Below this, a large, dark red circular shape overlaps a light-colored, heavily textured area that resembles stone or concrete. A solid dark red square is positioned on the left side of this textured area. The right side of the image is a solid, deep purple color.

**Programme
politique
du
Mouvement
Ouvrier
Chrétien**

Élections législatives du 10 Juin 2007

Programme politique du MOC

- 1 | Sécurité sociale :**
une protection sociale mieux financée, élargie et modernisée.
- 2 | La fiscalité :**
un impôt pour promouvoir l'égalité et œuvrer au développement durable.
- 3 | L'emploi :**
favoriser un emploi de qualité et durable pour chacun, notamment par une meilleure articulation entre les niveaux de pouvoir.
- 4 | La santé :**
développer la solidarité pour assurer à tous des soins de santé de qualité.
- 5 | Le logement :**
contribuer au respect du droit fondamental à un logement de qualité.
- 6 | La politique des grandes villes**
- 7 | La mobilité**
- 8 | La démocratie :**
réactiver la démocratie représentative en soutenant davantage la démocratie citoyenne et développer les valeurs de solidarité, d'accueil et de fraternité.
- 9 | Enjeux européens et internationaux**

ANNEXE | 22 priorités pour le 10 juin

Dans la perspective des élections législatives du 10 juin 2007, le MOC souhaite mettre en avant ses principales revendications en matière socio-économique, qui devraient orienter les choix politiques fondamentaux auxquels sera confronté le prochain gouvernement dans la négociation de son programme de législature. Ces priorités s'intègrent dans un projet de gauche qui a l'égalité pour principe fondamental.

Sur le plan socio-économique, notre priorité va à la sécurité sociale, dans son sens le plus large: c'est-à-dire celui de la sécurité d'existence pour chacune et chacun mais aussi celui de l'insertion et de la participation de tous à la société et du meilleur épanouissement personnel dans un plus grand bien-être collectif. Le progrès ne peut être réduit à la croissance du PIB. Celle-ci doit servir une perspective de développement humain et durable dans tous les domaines, qui articule l'économie, le social et l'environnemental en s'appuyant sur la participation démocratique de la population et s'accompagne d'une plus juste redistribution et d'une meilleure qualité de vie.

► Invalides, chômeurs, pensionnés,
bénéficiaires du revenu d'intégration,...

Le MOC s'inquiète de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité qui atteint non seulement des allocataires sociaux mais aussi de plus en plus de personnes qui ont un travail mal rémunéré ou à temps partiel. Il demande au gouvernement de mettre la lutte contre les causes de ces évolutions au rang de ses priorités.

► fixation d'un prix maximum par tranche
de consommation tenant compte de la
composition du ménage et de l'état des
installations.

En matière budgétaire, le MOC réclame du prochain gouvernement qu'il se donne les moyens financiers d'assurer des services publics de qualité par une fiscalité qui poursuive deux objectifs majeurs: celui de plus d'égalité, et celui d'un développement durable. A cet égard, le MOC veut réaffirmer le rôle régulateur de l'Etat, et attend du futur gouvernement qu'il prenne l'initiative d'encadrer la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, en vue de mieux protéger les consommateurs les plus faibles et d'assurer à nouveau une égalité d'accès à l'énergie pour tous les ménages. Il s'agit notamment de favoriser les mesures d'économie d'énergie par l'introduction d'une tarification progressive. Il y a lieu également de contrôler des pratiques commerciales aujourd'hui douteuses et d'instaurer un tarif social unique et réellement bas par rapport aux prix du marché. Enfin, le MOC demande aux prochains partenaires gouvernementaux de s'opposer aux velléités européennes de privatisation et de marchandisation de services publics tels que la poste.

Sur le plan institutionnel, nous estimons que la volonté de régionaliser davantage certaines politiques, comme l'emploi ou la santé, cache des intentions idéologiques, qui vont vers la privatisation de la protection sociale et le développement d'un modèle d'Etat-social actif qui privilégie la responsabilité individuelle par rapport à la responsabilité collective. Nous y sommes fermement opposés, et considérons qu'il faut plutôt améliorer l'articulation entre Etat fédéral et entités fédérées dans le cadre qui existe aujourd'hui. Du fait que dans plu-

sieurs domaines, les compétences sont réparties à différents niveaux (Fédéral, Communautés, Régions), il importe que le Fédéral prenne des initiatives pour encourager davantage de collaborations entre eux.

Enfin, le MOC est attaché à ce que la préoccupation qui émerge au sujet du réchauffement climatique et de l'avenir de la planète débouche sur un vrai projet de développement durable, qui passe par des choix clairs et cohérents dans tous les domaines des politiques publiques (emploi, fiscalité, logement, énergie, etc.) et non par quelques mesures cosmétiques disparates.

1 | Sécurité sociale

une protection sociale mieux financée, élargie et modernisée

Le MOC tient tout d'abord à affirmer son ferme attachement au maintien du caractère fédéral de la sécurité sociale comme mécanisme structurel de solidarité entre les personnes, ainsi qu'à sa gestion paritaire.

Notre système de sécurité sociale permet à de nombreuses familles et à de nombreuses citoyennes et citoyens d'échapper à la précarité et la pauvreté. Mais cela ne signifie pas qu'il rencontre bien toutes les situations sociales que vivent en particulier les personnes les plus défavorisées, ni qu'il est définitivement à l'abri des menaces constantes que font peser sur lui les tenants du « libéralisme compassionnel », qui veulent le réduire à des minima pour une catégorie limitée de la population et renvoyer l'essentiel de la protection sociale au marché et aux assurances privées. Sans compter que l'augmentation des coûts sociaux liés au vieillissement de la population va être de plus en plus forte dans les années à venir.

Le MOC estime donc qu'il faut continuer à moderniser la sécurité sociale, en agissant sur trois plans :

→ D'abord, il faut **l'améliorer dans sa fonction de sécurité d'existence et son accessibilité au plus grand nombre, du plus pauvre au plus riche, en offrant une protection de haut niveau, combinant les principes d'assurance et de solidarité, qui puisse renforcer son attractivité.** Pour cela, il faut d'une part revaloriser les prestations, en commençant par celles dont le taux de remplacement par rapport au salaire moyen est le plus faible (les pensions les plus anciennes, les indemnités de chômage et d'invalidité, les minima) et d'autre part, mettre en œuvre une réelle liaison structurelle des allocations et des pensions à l'évolution du bien-être, au delà de leur indexation au coût de la vie, ceci pour stopper le décrochage grandissant entre ces revenus de remplacement et les revenus du travail, et donner aux allocataires sociaux les moyens de mener une vie décente. Vu le niveau général très bas des pensions dans notre pays par rapport aux autres pays européens, nous soutenons en particulier l'objectif de

garantir à chaque pensionné au moins un minimum de pension légale de 1000 Euros au taux isolé et de 1250 Euros au taux ménage pour une carrière complète.

Enfin, pour assurer une protection sociale large, juste et efficace, il convient que les revenus hors sécurité sociale qui ressortent de l'aide sociale tels le revenu d'intégration ou les allocations pour handicapés, soient également adaptés à l'évolution du bien-être.

→ Ensuite, il est nécessaire **d'adapter la sécurité sociale à l'évolution des besoins sociaux** : le vieillissement de la population et la prise en charge de soins de plus en plus lourds, l'accueil des enfants pour les familles, pour ne citer que ces deux exemples. Il convient donc que notre système de sécurité sociale ouvre de nouveaux droits pour tous, en particulier en matière de garde d'enfants (ce qui passe par la reconnaissance professionnelle des accueillantes d'enfants par un statut complet de travailleur(euse), et par le développement des moyens du FESC en vue d'ouvrir de nouvelles places d'accueil); de même, nous attendons du prochain gouvernement qu'il mette en œuvre une assurance-autonomie au plan fédéral, car c'est à ce niveau que l'on peut réellement répondre de manière solidaire et efficace aux problèmes liés à la dépendance chez les personnes âgées ou invalides. Sa mise en œuvre doit être encadrée pour éviter une hausse des prix des médicaments et matériels et des suppléments d'honoraires.

→ Enfin, il est donc indispensable, pour permettre ces évolutions et préparer l'avenir (l'augmentation de l'âge moyen de la population, combinaison de trois effets : la retraite des générations du baby-boom, l'allongement de l'espérance de vie, et la dénatalité, et l'accroissement des besoins qui en résultent), de **garantir un financement suffisant et donc plus solidaire de la sécurité sociale en en modifiant la structure** : il faut lui assurer un financement récurrent (qui ne fasse pas l'objet de négociations permanentes comme le montant du financement alternatif) qui soit plus équitable, dès lors qu'il repose davantage sur les revenus du capital (revenus mobiliers et immobiliers), et qui permette d'élargir le plus possible son assiette contributive. Pour ce faire, nous préconisons la mise en place d'une Cotisation Sociale Généralisée, qui soit perçue sur tous les revenus, quels qu'ils soient, avec une exonération à la base des premiers 12.500 Euros environ. Cela s'accompagnerait de la suppression de la cotisation spéciale de sécurité sociale, payée par les seuls travailleurs, ainsi que de la cotisation de solidarité des pensionnés. Par ailleurs, et afin de renforcer le pilier solidaire de la sécurité sociale, nous préconisons un mécanisme de solidarité financière par un prélèvement sur les produits des deuxième et troisième piliers (assurances de groupe, pensions complémentaires, épargne pension, assurances hospitalisations, etc.) en faveur du premier pilier (par exemple par une taxe de 1% sur les placements de capitaux des 2^e et 3^e piliers).

► Pour que la CSG soit efficace en termes de rendement et de justice fiscale, il est nécessaire de réaliser sans tarder un cadastre des revenus et des fortunes et de renforcer la lutte contre la fraude fiscale, ainsi que de faire en sorte que certains revenus actuellement non soumis à déclaration ou sous-évalués soient intégrés à l'assiette de perception à leur juste valeur (revenus cadastraux, loyers réels, certains produits financiers,...). De même, il est indispensable que soit levé le secret bancaire, de façon à ce qu'il y ait une réelle visibilité de tous les revenus. La CSG serait ainsi prélevée sur l'ensemble des revenus, non seulement ceux du travail mais aussi ceux du capital, mobilier et immobilier, en ce compris les plus-values, et un abattement permettrait d'exonérer complètement la tranche de revenus inférieure à 12.500 euros.

→ De même, le Gouvernement doit mener **une politique budgétaire et économique qui favorise la création d'emplois** et permette à terme de maintenir les améliorations de la protection sociale en tenant compte de l'impact du vieillissement.

→ Une sécurité sociale digne de ce nom implique aussi la volonté d'assurer le meilleur accès à la formation. Sur ce point particulier, le MOC réaffirme **le droit individuel à la formation**, à l'origine du Congé Education Payé et demande instamment au prochain gouvernement de revenir sur les décisions prises en juillet 2006, qui ont conduit à réduire drastiquement le droit des travailleurs au Congé Education Payé. Les partenaires sociaux devraient faire des propositions visant à responsabiliser les secteurs professionnels, ceci afin de restaurer intégralement le droit à la formation.

De façon générale, le MOC souhaite que les mesures qui seront prises à l'avenir en matière de sécurité sociale aillent toutes dans le sens de l'égalité entre les hommes et les femmes, et demande d'individualiser progressivement les droits et les prestations en sécurité sociale sous la forme d'une application par cohortes d'âge et la suppression définitive de l'article 80.

2 | **Fiscalité : un impôt pour promouvoir l'égalité et œuvrer au développement durable**

Le MOC entend réaffirmer la légitimité de l'impôt en tant qu'outil de solidarité pour développer une société plus juste et assurer l'avenir. Pour le MOC, l'impôt doit être à la fois juste et suffisant : juste, c'est-à-dire progressif, et suffisant, car il doit permettre de financer les fonctions collectives de haut niveau et accessibles à tous, et car il doit viser à garantir une planète viable pour les générations futures.

Pour remplir ces deux conditions, il est impératif que la fiscalité reste une matière fédérale. L'autorisation donnée aujourd'hui aux entités fédérées de s'écarter des règles fédérales conduit déjà à des dysfonctionnements préjudiciables, notamment à des différences de salaire net entre collègues faisant le même travail, du fait qu'ils résident dans des régions différentes.

Le MOC, compte tenu des besoins de la sécurité sociale et des services collectifs, demande que les moyens (cotisations et impôts) suivent au minimum l'évolution du PIB.

Le MOC est donc demandeur d'une réforme fiscale qui ne consisterait pas, comme la précédente, à réduire les impôts en en faisant surtout bénéficier les plus hauts revenus (par exemple, par la diminution à 50 % de la taxation pour les tran-

ches supérieures des revenus qui étaient taxées à 52,5 et 55%), mais qui poursuive un double objectif : **plus d'égalité et plus de développement durable**.

C'est pourquoi le MOC formule les attentes suivantes vis-à-vis du prochain gouvernement :

- Restructurer les barèmes de l'Impôt des Personnes Physiques, pour en augmenter la qualité redistributive et en rétablir la progressivité.
- Reglobaliser tous les types de revenus pour le calcul de l'IPP.
- Si une réduction de l'imposition du travail, compensée par une meilleure imposition d'autres revenus, était envisagée par le futur gouvernement, le MOC estime qu'elle doit d'abord bénéficier aux revenus les plus modestes.
- Etablir un cadastre des revenus et des fortunes, et le tenir à jour en permanence, afin de pouvoir identifier plus clairement l'état de tous les revenus en Belgique et leur évolution, et de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger des inégalités qui ne cessent de croître, notamment en instaurant un impôt sur les grosses fortunes et en mettant en place des taxations des flux financiers qui ne sont pas réinvestis dans les activités productives.
- Assurer une plus juste contribution des revenus mobiliers (intérêts, dividendes, plus-values), aujourd'hui très peu imposés, notamment en soumettant davantage de produits financiers à la directive européenne, et en accélérant la dématérialisation des titres au porteur (dématérialisation de tous les titres dès fin 2008).
- Opérer une révision des revenus cadastraux, aujourd'hui complètement « dépassés », et développer une taxation des revenus immobiliers des propriétaires bailleurs, non plus sur le revenu cadastral avec diminution forfaitaire mais sur la base des loyers réellement perçus diminués des frais d'entretien, de rénovation et d'investissement en économie d'énergie .
- Evaluer, puis simplifier et limiter, voire supprimer pour certaines d'entre elles, les déductions fiscales (assurances-groupe, assurances-vie, épargne-pension, titres-services), qui sont autant de dépenses fiscales pour l'Etat dont ne bénéficient que certaines catégories plutôt favorisées de la population.
- Développer une fiscalité qui encourage les entreprises et les citoyens à participer activement au développement durable (investissements immobiliers en économie d'énergie, production et consommation d'énergie renouvelable, taxe CO₂, voitures de société, incitants aux transports en commun, etc.) .

- Base comparable et taux minimum autour de 30%.

- Intervenir en faveur d'une harmonisation européenne de l'impôt des sociétés et de la TVA, comme du précompte mobilier. Le MOC s'oppose à une autonomie accrue des Régions et Communautés en matière d'impôt des sociétés, car elle favoriserait le dumping fiscal au sein même du pays, ainsi qu'à de nouvelles réductions de l'impôt des sociétés qui seraient compensées par une hausse de taxes sur la consommation. Il demande aussi de prendre des mesures à l'encontre des possibilités de faire taxer une partie de ses revenus au titre de l'impôt des sociétés, plus avantageux. Enfin, le MOC estime toute nouvelle réduction de l'impôt des sociétés inacceptable sans évaluation objective des effets des baisses antérieures.
- Renforcer substantiellement la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, notamment en créant un service performant de lutte contre la fraude fiscale au sein du SPF Finances, et stopper toute opération d'amnistie fiscale.
- Poursuivre le processus d'individualisation de l'impôt des personnes physiques, notamment par la suppression du quotient conjugal.
- Supprimer la déductibilité fiscale des créances alimentaires et tendre à la non imposition dans le chef du créancier, en introduisant une déduction pour enfant à charge dans le chef des deux parents.

3 | **Emploi : favoriser un emploi de qualité et durable pour chacun par une meilleure articulation entre les niveaux de pouvoir**

En matière d'emploi, le MOC entend d'abord réaffirmer son attachement à la concertation sociale, au plan fédéral, et à la libre négociation des conventions collectives entre les partenaires sociaux, ainsi qu'au maintien des équilibres institutionnels actuels en matière de politiques d'emploi. Toutefois, les chiffres du chômage se situent à un niveau toujours inacceptable, et le manque d'emplois reste un drame humain intolérable pour des milliers de travailleuses, de travailleurs et leurs familles.

On a par ailleurs assisté à une extension des formes d'emploi qui renforcent la précarité et tendent à devenir la norme. Il est donc de la responsabilité du prochain gouvernement **d'organiser un environnement socio-économique et législatif qui permette des créations d'emplois de qualité, et en suffisance.**

Le MOC considère que l'articulation actuelle des responsabilités politiques à cet égard entre le niveau fédéral et le niveau régional est un bon équilibre, mais qu'il convient sans doute d'en améliorer le fonctionnement par un dialogue plus suivi entre le Fédéral et les entités fédérées.

Le Gouvernement fédéral peut quant à lui agir sur différents plans :

- En encourageant beaucoup plus la création d'emplois durables (notamment fiscalement), et particulièrement dans le domaine public et non-marchand (notamment dans l'économie sociale), où les besoins sont nombreux et le potentiel de créations d'emplois est très important.
- En maintenant les emplois actuellement financés par le FESC via des moyens structurels suffisants et en inscrivant le statut complet de travailleur salarié pour les accueillantes conventionnées dans l'accord gouvernemental.
- En recyclant tout ou partie des réductions de cotisations qui n'ont pas d'effet avéré sur l'emploi vers des réductions qui ont un effet positif, par exemple par un ciblage sur les bas salaires et/ou les faiblement qualifiés, couplé éventuellement à une obligation d'offre de formation.
- Par une politique industrielle volontariste et visant des besoins collectifs (par exemple, dans la construction de logements, optimisant le rendement énergétique, ou dans le domaine de l'énergie) et en soutenant fiscalement les filières liées au développement durable.
- En matière de temps de travail, en permettant des réductions collectives et des aménagements du temps de travail et des carrières dans le sens de ce que proposent les organisations syndicales, afin de favoriser l'embauche et une meilleure qualité de vie.

Nous demandons par ailleurs d'augmenter le nombre d'années assimilables pour mieux tenir compte de l'évolution du temps de travail tout au long de la carrière.

- En garantissant la libre négociation collective des salaires et des conditions de travail, mais en décourageant ou en limitant les formes antisociales de rémunération (participations aux bénéfices et stock-options, chèques de toutes sortes, voitures de société et autres avantages en nature, assurances complémentaires privées, etc.).

En matière de compétitivité, le MOC, d'une part, rappelle que la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité ne concerne pas que les salaires mais qu'elle prévoit aussi la possibilité de modérer les autres revenus.

D'autre part, les aspects structurels de la compétitivité (comme les dépenses de recherche et de développement, de formation) doivent être évalués régulièrement et faire l'objet de mesures correctrices si nécessaire.

- En encourageant les entreprises à développer la dimension qualitative et durable de la production économique : la re-

► Ceux des indépendants, des professions libérales, les dividendes, les tantièmes, les allocations sociales, les loyers et les autres revenus (art 14 de la loi)

cherche et développement; le type de produit, et notamment son impact écologique; la formation, en particulier en restaurant intégralement le droit au Congé Education Payé.

→ En introduisant des clauses sociales et de développement durable dans les négociations de marché public.

→ En limitant les formes de flexibilité (contrats, salaires, etc.), y compris dans le secteur public, qui conduisent souvent les travailleurs, en particulier les plus jeunes d'entre eux et les femmes, à la précarité.

→ Le développement de la flexibilité se traduit actuellement par une importance accrue des emplois proposés seulement à temps partiel, particulièrement dans certains secteurs. C'est pourquoi, le MOC demande de mener une politique qui aboutisse à permettre effectivement aux travailleurs à temps partiel intéressés d'augmenter leur durée du travail dans l'emploi qu'ils occupent, afin qu'ils puissent disposer de revenus suffisants et d'une bonne protection sociale, y compris une pension décente au moment de leur retraite. Or, un emploi à mi-temps par exemple, n'y suffit généralement pas.

Le MOC demande aussi une amélioration des revenus pour les travailleurs/euses et notamment les jeunes à temps partiel non choisis afin qu'ils ne tombent pas sous le seuil de pauvreté.

→ En luttant contre toutes les discriminations à l'embauche et les stéréotypes et contre les inégalités salariales entre hommes et femmes.

→ En mettant fin aux mesures de chasse aux chômeurs.

Un grand débat nous paraît indispensable sur la politique de l'emploi à mener par les pouvoirs publics en ce qui concerne les services publics eux-mêmes (où l'emploi statutaire est de plus en plus souvent délaissé au profit d'emplois précaires) et l'évaluation de dispositifs d'insertion (ALE, titres-services, article 60, ...).

Les titres-services par exemple, ont eu un impact positif pour la protection sociale de personnes qui ont désormais un statut de travailleur/euse, mais ils créent une concurrence préjudiciable aux services non-marchands d'aide aux familles et favorisent le développement d'opérateurs commerciaux, en enfermant nombre de femmes dans des métiers stéréotypés, à temps partiel contraint.

4 | Santé : développer la solidarité pour assurer à tous des soins de santé de qualité

Une assurance sociale pour les soins de santé telle qu'elle existe dans notre pays est le meilleur instrument de la solidarité entre bien portants et malades, entre riches et pauvres, entre jeunes et plus âgés. Cet outil remarquable permet de garantir à la toute grande majorité des citoyens un accès égal à des soins de santé de qualité, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays où bénéficier de soins de haut niveau est réservé à celles et ceux qui en ont les moyens.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel que l'assurance soins de santé reste fédérale puisque c'est à ce niveau qu'on peut le mieux faire jouer la solidarité entre toutes et tous, nécessaire à la pérennité du système de sécurité sociale.

Toutefois, le coût des soins de santé est en augmentation constante, par l'effet combiné de l'évolution des technologies médicales et de l'allongement de la durée de vie. Cela entraîne une croissance soutenue des dépenses de santé, ainsi qu'une augmentation préoccupante des coûts à charge des patients, ce qui conduit à une exclusion croissante de personnes en situation de précarité qui reportent des soins pour raisons financières.

Il convient donc d'améliorer la protection en matière de soins de santé, en particulier en prenant mieux en compte les dépenses auxquelles doivent faire face les malades chroniques, et en élargissant la couverture en matière d'assurance obligatoire (par exemple, en intégrant le système d'hospitalisation solidaire tel qu'il est développé par la Mutualité chrétienne), mais aussi en interdisant les suppléments en chambre commune ou à deux lits. Il convient aussi d'améliorer la protection en matière de soins de santé pour les personnes ayant des petits revenus ou un revenu unique (par exemple les familles monoparentales). Des dispositifs comme l'OMNIO et le MAE, ne peuvent pas servir de prétexte à l'avenir, à des politiques plus sélectives en matière de remboursement et plus laxistes concernant les prix, tarifs d'honoraires et suppléments, ou encore conduire à la suppression des catégories sociales pour ne se référer plus qu'aux seuls revenus déclarés. Il importe aussi de bien informer les bénéficiaires potentiels du statut OMNIO.

Le MOC estime dès lors qu'il est impératif de maintenir une norme de croissance du budget INAMI qui soit au moins égale à celle qui a prévalu ces dernières années, à savoir 4,5% par an, tout en continuant à responsabiliser tous les acteurs. En particulier, l'action gouvernementale réalisée dans le domaine des médicaments doit être poursuivie et renforcée, entre autres en appliquant un modèle KIWI plus proche du modèle

► Le modèle KIWI consiste à soumettre les spécialités pharmaceutiques à un appel d'offre à l'issue duquel le médicament choisi est celui qui sera remboursé par l'assurance maladie. En Belgique ce modèle a inspiré une formule qui ne va pas encore assez loin. D'une part, il se limite aux molécules dont le brevet a expiré et ne concerne que les molécules déjà remboursées et pas celles qui ne le sont pas encore du fait qu'elles viennent d'arriver sur le marché. D'autre part, les médicaments qui ont perdu l'appel d'offre sont malgré tout remboursés, toutefois suivant un tarif basé sur le prix du produit gagnant.

néo-zélandais et en rendant la fixation des prix plus transparente. Mais, pour faire face au défi du vieillissement, il est certain que cette norme ne suffira pas, et qu'un financement plus important de l'assurance soins de santé sera nécessaire à l'avenir. Sans cela, les patients les mieux nantis se tourneront de plus en plus vers des assurances privées, qui sélectionneront les risques et rejeteront les situations les plus lourdes. Le MOC s'oppose à cette marchandisation de la santé, et refuse que les règles applicables à l'assurance soins de santé soient celles du commerce.

Le MOC demande donc au prochain Gouvernement de confirmer le rôle essentiel et solidaire des mutualités, non seulement dans la gestion de l'assurance maladie (où leur caractère non-lucratif doit évidemment maintenir leur rôle exclusif : il ne peut y avoir de place pour quelque forme d'assurance commerciale que ce soit), mais aussi en matière de prévention et sur le plan de la couverture de risques nouveaux ou non pris en compte par l'assurance soins de santé. Il faut aussi réouvrir la discussion entre partis du nord et du sud sur la mise en œuvre d'une assurance autonomie fédérale : l'initiative prise en Flandre pose de nombreux problèmes de praticabilité et de viabilité (le nombre de personnes qui ne sont pas en ordre en est un signe évident), et cela doit encourager les responsables politiques à élargir le dispositif sur l'ensemble du pays tout en l'intégrant dans la sécurité sociale.

Enfin, le MOC préconise d'intégrer la dimension « santé » dans toutes les politiques qui peuvent influencer la santé des personnes (exemple : à travers la promotion de la qualité des emplois).

5 | Logement : contribuer au respect du droit fondamental à un logement de qualité

L'accès au logement devient réellement problématique pour un nombre de plus en plus grand de personnes, qu'elles aient ou non un emploi. Pour tout le monde, mais cela est évidemment davantage ressenti par les personnes en situation de précarité ou bénéficiant de faibles revenus, les coûts du logement (qu'il s'agisse des loyers ou des frais liés au chauffage, à l'eau, etc.) augmentent plus vite que les salaires et les allocations sociales.

Pour faire respecter le droit humain fondamental de l'accès à un logement décent et adapté, le MOC préconise d'une part une meilleure protection des locataires, et d'autre part, une fiscalité immobilière qui soit réaménagée dans le sens d'une plus grande égalité. Mais le MOC attend d'abord du futur Gouvernement qu'il prenne sérieusement en compte le problème du logement en développant une initiative nationale (c'est-à-dire en associant les entités fédérées) de concertation transversale et permanente qui permette de mobiliser les ac-

teurs pour appréhender et donner des réponses structurelles aux différentes dimensions du problème : la fiscalité, les politiques sociales, le pouvoir d'achat des ménages, les loyers, le prix de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements dans le cadre d'une prise en compte plus large encore du développement durable, la régulation du marché immobilier, etc.

Ensuite, le MOC propose, en vue de soutenir l'accès à un logement en location :

- La mise en place de procédures d'objectivation et d'encadrement des loyers (selon des critères clairement définis) qui soient beaucoup plus opérationnelles que les mesures décidées par le Gouvernement actuel.
- La création d'un Fonds commun de garantie locative, pour faciliter l'accès aux logements pour les personnes et ménages à revenus modestes.
- L'application des mesures pour lutter contre toutes les discriminations en matière de logement.

Enfin, en matière de fiscalité immobilière, le MOC suggère :

- En veillant toutefois à ne pas dissuader les propriétaires (retarder de quelques années la répercussion sur le revenu cadastral), et à ce que les coûts ne soient pas répercutés sur les locataires, notamment ceux qui sont précarisés et disposent d'un logement et d'équipements de mauvaise qualité.
- Afin de lutter contre le fait que certains cherchent à éluder la taxation de la plus-value en retardant la revente d'un immeuble.
- La mise à jour des bases imposables au titre de l'impôt foncier (péréquation cadastrale).
- Une réforme de l'impôt visant à taxer les revenus locatifs réels nets, en déduisant les frais d'entretien, de rénovation et d'investissements en économies d'énergie.
- L'allongement de la durée de taxation des plus-values réalisées dans le cadre de transactions immobilières.
- Une révision de la fiscalité immobilière qui facilite l'acquisition d'un logement par les ménages moins favorisés et des mesures qui protègent les acquéreurs de difficultés temporaires pour payer leurs charges hypothécaires.

6 | Politique des grandes villes

Le MOC souhaite que le fédéral poursuive sa politique des grandes villes visant à contrer la dualisation sociale. Il souhaite que le gouvernement rende cette politique de subvention plus structurelle, tienne davantage compte dans ses critères d'attribution des réalités démographiques et de leur évolution (besoins des jeunes générations) et clarifie davantage son champ d'action.

7 | Mobilité

La mobilité concerne tout le monde et peut être un facteur d'exclusion sociale (non accès à un emploi ou à un logement moins cher mais plus isolé, isolement social,...). C'est pourquoi le MOC demande que priorité soit donnée aux transports en commun et propose les actions suivantes :

- Analyser la qualité et l'accessibilité (tant physique que financière) du service public offert et proposer des adaptations de fonctionnement.
- Encourager une meilleure coordination entre les différents moyens de transport public.
- Réaliser plus rapidement le RER et l'articuler au réseau des provinces.
- Favoriser et intégrer le transport multimodal sur le territoire belge et le penser en lien avec la mobilité transfrontalière.

D'autre part, la population est très demandeuse d'un renforcement de la sécurité routière en particulier à l'égard des piétons, notamment au travers du code de la route ainsi que dans le rôle incitatif que peut jouer le Gouvernement fédéral pour initier des collaborations avec les Régions en faveur de politiques de mobilité plus cohérentes (visibilité des passages protégés, voies lentes autonomes, mesures de réduction de vitesse, etc.).

► Zones 30, ralentisseurs, sensibilisation,...

8 | Démocratie : réactiver la démocratie représentative en soutenant davantage la démocratie participative et citoyenne et développer les valeurs de solidarité, d'accueil et de justice

La mission du MOC, en tant que mouvement social, est de contribuer à sortir le débat politique des cercles restreints et relativement élitistes dans lesquels il se limite souvent, pour le rendre véritablement citoyen. C'est-à-dire à aider les citoyens à s'approprier, à s'intéresser, à s'impliquer dans la vie publique (par exemple en instaurant un « congé citoyen »).

C'est une question démocratique essentielle.

Car beaucoup trop de nos concitoyens ne se sentent plus concernés par le fonctionnement démocratique, pire s'esti-

ment totalement délaissés par les institutions et les responsables politiques, considérant que leurs problèmes ne sont pas pris en compte par eux.

Il est crucial de restaurer une démocratie vivante, et pour ce faire, chacun doit jouer son rôle : les partis politiques et les mandataires doivent mettre en place les règles éthiques nécessaires à une démocratie représentative et délibérative de qualité, et faire mieux connaître aux citoyens les enjeux politiques et le projet de société qu'ils défendent ; les associations volontaires et les mouvements sociaux doivent vivifier la démocratie participative et le débat citoyen en amenant chacune et chacun à s'impliquer plus activement dans la vie sociale et politique.

Ce renouveau démocratique passe notamment par la revalorisation du rôle du Parlement, et par une plus grande consultation de la société civile. Ce qui implique que les partis et les parlementaires refusent de bâcler le débat démocratique en s'imposant ou en acceptant des agendas et des méthodes de travail qui empêchent un réel dialogue avec les associations et un examen suffisamment approfondi des questions de société qui leurs sont soumises.

Le MOC attend donc des partis politiques qu'ils reconnaissent le rôle des mouvements sociaux, et qu'ils soient à l'écoute des attentes citoyennes dont ces mouvements sont des porte-paroles. Le MOC réaffirme aussi la revendication démocratique fondamentale d'octroi du droit de vote et d'éligibilité complet pour les personnes d'origine étrangère qui sont installées en Belgique. De même, le MOC rappelle qu'un Etat démocratique digne de ce nom, c'est un Etat qui reconnaît et assure le droit des personnes à la dignité et à des conditions de vie humaines. C'est en ce sens que **le MOC réclame du prochain gouvernement qu'il apporte une vraie réponse à tous ceux qu'on appelle les « sans papiers », qui ont rejoint notre pays en espérant un avenir meilleur et attendent depuis plusieurs années une régularisation de leur situation. Il faut que soient mis en œuvre une procédure permanente et des critères clairs, sous la responsabilité d'une commission indépendante du Ministre de l'Intérieur. Et que sans tarder, une opération de régularisation soit organisée à l'intention de toutes celles et ceux qui sont ici.** C'est là l'une des priorités que le MOC entend adresser aux négociateurs de la future coalition gouvernementale : une telle décision politique sera à l'évidence le signe de l'adhésion des membres du Gouvernement et de leurs partis aux valeurs de solidarité et de justice.

Enfin, le MOC entend veiller à ce que les acteurs politiques adoptent des pratiques de gouvernance plus transparentes et réellement tournées vers le service au public : les institutions et les services publics ne sont la propriété ni des gouvernants ni des partis, mais bien des outils au service de la population et visant à développer un plus grand bien-être collectif.

9 | Enjeux européens et internationaux

Enfin, le MOC est d'avis qu'il est indispensable de relancer la construction européenne autour d'un projet d'Europe sociale et solidaire. Un modèle européen de régulation forte du marché, alliant rôle important de l'Etat et des services publics, dynamisme économique et haute protection sociale, doit être développé, et s'étendre aux pays nouvellement adhérents. Aujourd'hui, les politiques européennes libéralisent toujours plus l'activité humaine, et livrent au marché et à la concurrence des secteurs d'activités qui pour nous doivent rester dans la sphère publique et non-marchande car elles rencontrent des besoins fondamentaux, comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, les services postaux ou l'énergie.

Les services d'intérêt général doivent recevoir une place spécifique. Les soins de santé notamment doivent être considérés comme tels afin que la réglementation européenne soit adaptée aux spécificités de ce secteur, et que des normes européennes puissent préserver l'équilibre financier, l'accessibilité et la qualité des soins, dans le respect de la diversité des Etats membres.

L'Union européenne doit se poser comme force de régulation et de stabilisation du système économique mondial, utilisant toutes les possibilités dont elle dispose pour adopter une réglementation sur son territoire qui veille à encadrer les marchés financiers, et pour en négocier les termes avec ses grands partenaires.

Le MOC attend des dirigeants politiques qu'ils soient plus nombreux à s'impliquer dans les dossiers européens à la mesure des enjeux qu'ils représentent et qu'ils communiquent plus régulièrement et clairement à ce sujet.

Ce n'est qu'en développant un véritable projet social et solidaire que l'Europe retrouvera auprès des citoyennes et citoyens européens une adhésion forte, et qu'elle pourra par ailleurs reprendre le rôle moteur qui doit être le sien sur le plan international, en promouvant la coopération, la paix et le développement équilibré et durable pour tous, sur l'ensemble de la planète. Le MOC réclame du prochain gouvernement que, dans le concert international, il place résolument la Belgique du côté des pays qui refusent la marchandisation et la libéralisation sans limites des échanges et combattent les inégalités à l'échelle du monde. En particulier, en œuvrant pour l'annulation de la dette des pays du Tiers Monde, et en portant, sans artifices, à 0,7% du PNB son budget de l'aide au développement.

■ ,

► Des artifices du type de ceux qui ont été utilisés par le gouvernement ces dernières années comme les allègements de dettes, ou la prise en compte des dépenses relatives aux frais d'accueil et de rapatriement des demandeurs d'asile ainsi que des missions de maintien de la paix.

ANNEXE

I 22 priorités pour le 10 juin 2007

ANNEXE I 22 priorités pour le 10 juin

Sécurité Sociale

1

Une véritable **liaison au bien-être** des allocations sociales et des pensions, par l'application d'un mécanisme structuré et automatique.

2

L'augmentation de tous les minima sociaux (allocations sociales, revenu d'intégration, allocation aux handicapés) pour les porter au-dessus du seuil de pauvreté.

3

Une **cotisation sociale généralisée**, qui fasse contribuer plus justement tous les revenus (y compris les revenus des indépendants, ceux des sociétés et les revenus mobiliers et immobiliers) en vue d'assurer un **financement structuré et équilibré de la sécurité sociale** (en supprimant la cotisation spéciale de sécurité sociale sur les revenus du travail et la cotisation de solidarité des pensionnés).

4

Une **assurance-autonomie fédérale**, intégrée dans la sécurité sociale, qui permette de rencontrer les besoins liés au vieillissement de la population.

5

Le relèvement de la **pension minimale** à 1000 Euros (taux isolé) et à 1250 Euros (taux ménage).

6

L'élargissement de la couverture de **l'assurance-maladie obligatoire** à la prise en charge des frais d'hospitalisation sur le modèle de l'Hospi-Solidaire (créée par la Mutualité Chrétienne), en vue d'augmenter l'accessibilité des soins pour tous et de refuser toute forme de privatisation.

7

L'établissement d'un **mécanisme de solidarité financière des deuxième et troisième piliers de pensions** en faveur de la pension légale, via un prélèvement de 1% sur les capitaux gérés par les assurances et les fonds de pension qui sera affecté au premier pilier

Fiscalité

8

L'instauration d'un **impôt sur les grandes fortunes**, fixé à 1%, et prélevé sur tous les patrimoines supérieurs à 500.000 Euros, précédé de l'établissement d'un cadastre des fortunes.

9

La levée du secret bancaire et l'établissement d'un cadastre des patrimoines dans toutes ses composantes, c'est-à-dire y compris de la propriété financière, en vue de globaliser tous les revenus dans la déclaration à l'IPP et d'élargir l'assiette fiscale pour plus de justice fiscale.

ANNEXE I 22 priorités pour le 10 juin

Emploi

10

Le développement **d'emplois de qualité et durables**, et le refus d'introduire de nouvelles formes de flexibilité et de précarité sur le marché du travail.

11

La mise en œuvre **d'une politique d'aménagement du temps de travail** par des dispositifs légaux permettant la réduction de la durée du travail et l'allègement de certaines périodes de la vie (éducation des enfants, fin de carrière, etc.).

12

L'abandon du **dispositif fédéral actuel de contrôle des chômeurs**, également appelé « chasse aux chômeurs », et un soutien fédéral aux politiques de formation et d'accompagnement des Régions.

13

La restauration intégrale du **Congé Education Payé**, par la réintroduction du droit pour chaque travailleur à bénéficier des crédits d'heures tels qu'ils existaient avant le 20 juillet 2007, et par le refinancement du système en responsabilisant les acteurs en matière de formation organisée en entreprises ou par les fonds sectoriels.

14

Le maintien des **emplois subventionnés par le FESC** dans les différentes catégories d'accueil des enfants, y compris dans l'accueil extra-scolaire.

15

Un **statut complet de travailleur pour les accueillantes d'enfants conventionnées**, intégrant toutes les branches de la sécurité sociale et lié à un contrat de travail

Logement et énergie

16

La création **d'un fonds commun de garantie locative**, jouant le rôle d'intermédiation entre le propriétaire et le locataire, et permettant aux plus modestes de ceux-ci d'étaler le paiement de leur caution tout en produisant une attestation de garantie au propriétaire.

17

L'élaboration d'une **tarification progressive et liée à la composition des ménages** en matière de consommation d'énergie qui vise à poursuivre un objectif de développement durable.

18

La fixation **d'un tarif social unique** à un niveau réellement accessible aux bas revenus pour le prix du gaz et de l'électricité.

ANNEXE I | 22 priorités pour le 10 juin

Mobilité

19

L'affectation de moyens supplémentaires pour **augmenter l'offre de transports en commun (SNCB, RER)** accessibles à tous avec le souci d'une meilleure coordination entre le rail et les moyens régionaux de transport public.

Solidarité internationale

20

Porter **l'aide publique au développement** à 0,7% du PNB dès 2010, conformément à la loi de 2002, mais sans comptabiliser les allègements de dettes, les dépenses relatives aux frais d'accueil et de rapatriement des demandeurs d'asile ainsi que les missions de maintien de la paix.

Démocratie

21

La **régularisation** urgente des sans papiers qui sont dans toutes les procédures légales, et l'installation d'une commission permanente de régularisation, avec des critères clairs et transparents, indépendante du Ministre de l'Intérieur.

22

La **revalorisation du travail parlementaire et de la démocratie participative**, passant par une meilleure concertation avec la société civile et les associations, par une information suffisante des citoyens, et par des délibérations publiques qui prennent le temps nécessaire pour un fonctionnement réellement démocratique.



«Avec l'aide du
Centre d'Information et d'Education
Populaire du MOC (CIEP)
et le soutien de
la scrl Mouvement Social»

Editeur responsable :
Pierre Georis , BP 50 -1031 Bruxelles

